



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 JANVIER 2022

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V – CORRESPONDANCE

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement
sur la gestion contractuelle

VII – TRÉSORERIE

A) Tonnage de la période
B) Comptes à payer de la période

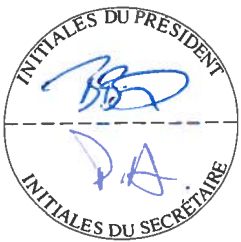
VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Nomination représentant autorisé Revenu Québec
B) Nomination d'un nouvel administrateur, Agence du Revenu du
Canada

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 17 février 2022

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social – en visioconférence

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide, et Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présents : Madame Virginie Filiatrault, conseillère de la ville de Lachute, Madame Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham et Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-22

Il est

Proposé par : M. Kévin Maurice

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-02-22

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2021.

- adopté à l'unanimité

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

3-02-22

Il est

Proposé par : M. Stephen Matthews

Appuyé par : M. Kevin Maurice

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 janvier 2022.

- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (enfouissement, compostage et recyclage)



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-12-2021 au 17-02-2022, déposée par le président;

4-02-22

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 17-12-2021 au 17-02-2022, et ce, pour un montant de 1 147 885.42\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Nomination représentant autorisé Revenu Québec

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications aux représentants autorisés à Revenu Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'enlever Monsieur Carl Péloquin à titre de représentant autorisé;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire nommer un troisième représentant autorisé.

5-02-22

Il est

Proposé par: M. Kevin Maurice

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE Monsieur Bernard Bigras-Denis soit autorisé à inscrire la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes aux fichiers de Revenu Québec, à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises, à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises, et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin, à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, une autorisation ou une procuration.

QUE Monsieur Bernard Bigras-Denis soit autorisé à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consent à ajouter Monsieur Bernard Bigras-Denis, président, à titre de représentant autorisé au sein de Revenu Québec, aux deux représentants déjà nommés soit; Monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier et Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité.

-adopté à l'unanimité

B) Nomination d'un nouvel administrateur, Agence du Revenu du Canada

CONSIDÉRANT la fin du mandat de M. Carl Péloquin;

CONSIDÉRANT le nécessité d'avoir un deuxième administrateur au sein de l'Agence du Revenu du Canada;

6-02-22

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consent à ajouter Monsieur Bernard Bigras-Denis, président, à titre d'administrateur au sein de l'Agence du Revenu du Canada, au représentant déjà nommé soit; Monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consent à retirer le nom de M. Carl Péloquin à titre d'administrateur au sein de l'Agence du Revenu du Canada.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise Mme Isabelle Charbonneau à faire toutes les modifications nécessaires à cette fin.

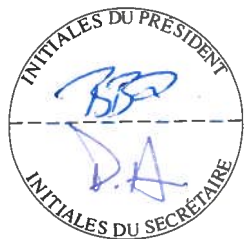
- adopté à l'unanimité

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-02-22

Il est
Proposé par: M. Kévin Maurice
Appuyé par : M. Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 17 mars 2022 à 19 h
à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue
Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis
Président